

Communiqué de presse



Ciry-Salsogne, le 2 juillet 2026

Mapiecedoccase.fr lance une attestation numérique de recherche de pièces de réemploi pour sécuriser les professionnels de la réparation automobile

Une réponse concrète aux obligations légales de la filière, aux dernières conclusions des contrôles de la DGCCRF, et un outil au service de la démarche RSE des professionnels

Mapiecedoccase.fr, la marketplace de pièces de réemploi automobile créée par GLOBAL PRE, annonce le lancement d'une nouvelle fonctionnalité permettant aux professionnels de la réparation automobile de télécharger, archiver et retrouver à tout moment leurs attestations de recherche de pièces de réemploi. Un outil pensé pour transformer une obligation légale en une preuve de conformité simple à mobiliser, notamment en cas de contrôle de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Une obligation légale ancienne, mais encore mal appliquée

Depuis le 1er janvier 2017, l'article L. 121-117 du Code de la consommation, issu de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, impose aux professionnels de la réparation automobile — réparateurs, carrossiers, centres auto et concessionnaires — de proposer à leurs clients, pour certaines prestations d'entretien ou de réparation, une pièce issue de l'économie circulaire (PIEC) comme alternative à la pièce neuve. Les modalités de cette obligation d'information ont été précisées par le décret n° 2016-703 du 30 mai 2016 et l'arrêté du 8 octobre 2018, puis renforcées par le décret n° 2024-823 du 16 juillet 2024 relatif à l'utilisation de pièces de rechange issues de l'économie circulaire.

Début juin 2026, la DGCCRF a publié les résultats de ses contrôles menés en 2024 dans plus de 1 600 garages, centres automobiles et concessionnaires. Près de 40 % des établissements contrôlés présentaient des manquements, notamment sur l'information du consommateur et les pratiques commerciales. Parmi les points relevés figurait aussi le défaut d'information sur le droit à choisir une pièce issue de l'économie circulaire — des manquements qui ont donné lieu à près de 500 mises en demeure, plus de 220 procès-verbaux administratifs ou pénaux et plus de 580 avertissements*.

Une attestation numérique pour prouver sa bonne foi

C'est précisément pour aider les professionnels à sécuriser cette obligation que Mapiecedoccase.fr enrichit sa plateforme. Désormais, chaque recherche de pièce de réemploi effectuée sur le site peut donner lieu à une attestation numérique. Concrètement, le professionnel peut :

- télécharger son attestation immédiatement après chaque recherche ;
- l'archiver de façon centralisée et sécurisée dans son espace professionnel ;
- la retrouver à tout moment, y compris plusieurs mois après la prestation, pour la présenter en cas de contrôle.

Cette attestation permet ainsi au professionnel de justifier, preuve à l'appui, qu'il a bien consulté le stock mutualisé de pièces de réemploi — environ 1,1 million de pièces disponibles immédiatement — avant de proposer, le cas échéant, une pièce neuve, et donc de démontrer sa bonne foi et sa conformité réglementaire en toute circonstance.

Un levier supplémentaire pour la démarche RSE des entreprises

Au-delà de sa vocation première de justificatif réglementaire, cette attestation constitue également un support précieux pour la politique de responsabilité sociétale (RSE) des entreprises de la réparation automobile. En conservant une trace horodatée et consultable de chaque recherche de pièce issue de l'économie circulaire, les professionnels disposent d'un indicateur concret et vérifiable de leur engagement en faveur du réemploi et de la réduction de l'empreinte environnementale de leur activité. Un document facilement mobilisable pour alimenter un rapport RSE, répondre aux appels d'offres exigeant des garanties d'écoresponsabilité, ou valoriser cette démarche auprès des assureurs, des flottes professionnelles et des clients particuliers de plus en plus attentifs à l'impact environnemental de leur réparation.

« Les résultats des contrôles de la DGCCRF montrent qu'une partie des professionnels peine encore à formaliser cette obligation d'information sur les pièces de réemploi. Nous avons voulu leur donner un outil simple, gratuit et immédiat pour transformer une contrainte réglementaire en preuve de conformité facilement mobilisable en cas de contrôle — et qui vient aussi nourrir leur démarche RSE. En les incitant à utiliser nos outils qui sont facilitateurs pour leur quotidien, nous sommes convaincus de pouvoir répondre à leurs réticences à l'usage de la pièce de réemploi », indique Caroline Michalik, Directrice Générale de GLOBAL PRE.

À propos de GLOBAL PRE

Créée en 2011 par 89 centres VHU (véhicules hors d'usage), à l'initiative de Patrick Poincelet, alors président de la branche recycleurs de MOBILIANS, GLOBAL PRE est née d'un engagement commun : constituer une référence et un stock universels de la pièce de réemploi pour permettre à tous les professionnels de la réparation automobile — experts auprès des assureurs, réparateurs, clients professionnels ou particuliers — de disposer d'une véritable alternative à la pièce neuve, de chiffrer une réparation, de consulter et de commander dans un stock mutualisé national. Ce stock de pièces de réemploi compte aujourd'hui 1,1 million de pièces disponibles immédiatement. L'ensemble des centres VHU adhérents à GLOBAL PRE sont certifiés QUALICERT et implantés uniquement en France.

À propos de Mapiecedoccase

Mapiecedoccase est la marketplace appartenant aux centres VHU adhérents de GLOBAL PRE. Elle promeut la réparation automobile avec des pièces issues de l'économie circulaire auprès des professionnels et des particuliers. Créée par GLOBAL PRE en 2021, à la demande de ses partenaires recycleurs automobiles, Mapiecedoccase a été conçue pour s'adapter aux nouveaux circuits d'achat des consommateurs.

Contact presse

Caroline Michalik — Directrice Générale, GLOBAL PRE
caroline.michalik@globalpre.fr